

La population québécoise appuie massivement une régulation des services d'écoute de musique en ligne

Montréal, le 27 mai 2022 – Alors que l'ADISQ témoignait plus tôt cette semaine devant le comité chargé d'étudier le projet de loi visant la modernisation de la Loi sur la radiodiffusion (C-11), elle dévoilait les résultats exclusifs d'une [enquête menée par Léger](#) selon laquelle 90% de la population adulte québécoise trouve important que l'État protège la culture¹. Forte de cet appui massif, l'ADISQ a fait valoir qu'il est essentiel que les plateformes de musique en ligne comme Spotify, Apple Music et YouTube contribuent, à l'instar des radios traditionnelles, au financement et à la mise en valeur de la musique d'ici. L'enquête révèle aussi que, parmi les répondants :

- 73 % considèrent que le gouvernement doit mettre en place une législation faisant en sorte que les plateformes de musique en ligne contribuent au financement de la musique comme le font les radios traditionnelles;
- 67 % considèrent que le gouvernement doit mettre en place une législation faisant en sorte que les plateformes de musique en ligne mettent en valeur la musique québécoise francophone;
- 70 % de ceux qui recourent aux services en ligne affirment qu'ils aiment qu'on leur propose d'écouter de la musique québécoise francophone sur ces derniers.

« Les artistes éprouvent de grandes difficultés à rejoindre leur public en ligne, où seulement 5 % de la musique consommée est québécoise et en français². Pourtant, la population aime la musique d'ici et veut la découvrir. Il est temps d'agir avant que le lien avec le public ne s'étiolle, particulièrement chez les plus jeunes. », a affirmé le président de l'ADISQ, Philippe Archambault.

« Le message est clair : le projet de loi C-11 est déterminant pour l'avenir de notre musique. Les objectifs qu'il poursuit rejoignent les attentes de la population. Les parlementaires ont toute la légitimité d'agir rapidement. », a déclaré la directrice générale de l'ADISQ, Eve Paré.

Soulignons que, le 24 mai, une motion unanime a été adoptée à l'Assemblée nationale, témoignant du soutien incontestable du Québec au projet de loi C-11. Cette motion, que salue l'ADISQ, a été présentée par la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, conjointement avec les partis de l'opposition.

¹ Le sondage mené par Léger, pour le compte de l'ADISQ, a été réalisé auprès de 3507 répondants de 18 ans et plus, du 14 au 27 mars 2022.

² Selon des données fournies par Luminato et analysées par l'ADISQ au cours des 29 dernières semaines.

Signalons que le projet de loi C-11 est actuellement en train d'être étudié en 2e lecture par le Comité permanent du patrimoine canadien. L'ADISQ a eu [l'occasion de comparaître](#) devant celui-ci le mardi 24 mai. L'Association a souligné l'urgence qu'un tel projet de loi soit adopté pour notre musique tout en rappelant [ses priorités](#) à savoir que l'ensemble des services d'écoute de musique en ligne, au même titre que les radios traditionnelles, soient assujettis à la *Loi sur la radiodiffusion* et que le CRTC dispose de suffisamment de pouvoir et souplesse pour mettre en œuvre cette réforme.

-30 -

Source : ADISQ

Relations de presse : Marie-Julie Desrochers, mjdesrochers@adisq.com ; 438-872-7282